



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 20 JANVIER 2025**

1. OUVERTURE

- 1.1 Mot de la mairesse
Réponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2025

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2024
- 2.2 Octroi de contrat – Refonte du site internet de la Ville
- 2.3 Prolongation – Entente de gestion du parc de la Rivière-Doncaster

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

Aucun point

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Demande au ministre de la Justice du Québec – Percepteur des amendes
- 4.2 Autorisation de signature – Convention collective – Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – Section bibliothèque
- 4.3 Autorisation - Report de vacances 2024 à 2025 – Directrice générale
- 4.4 Nomination - Directrice générale adjointe
- 4.5 Nomination – Contremaître à l'hygiène du milieu

5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Octroi de contrat – Location d'un camion 10 roues

6. SERVICES TECHNIQUES

- 6.1 Octroi de contrat - Changement du logiciel de télémétrie, incluant son acquisition et sa programmation
- 6.2 Octroi de contrat - Achat de pompes neuves – Mise aux normes des postes de suppression Perdreaux
- 6.3 Autorisation de paiement - Recommandation # 2 provisoire – Construction et aménagement d'un nouvel abri à sel incluant travaux civils
- 6.4 Désengagement d'une demande PRIMEAU

7. URBANISME

- Demandes de dérogations mineures
 - 7.1 Lot 6 637 635, boulevard de Sainte-Adèle
 - 7.2 740, rue des Brises
 - 7.3 Lot 3 888 194, chemin du Sommet-Bleu
- 7.4 Nomination d'un membre du conseil au Comité consultatif d'urbanisme
- 7.5 Octroi de contrat – Élaboration du PPU du secteur Chantecler
- 7.6 Octroi de contrat - Caractérisation écologique du secteur Chantecler

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Subvention à l'organisme Plein-Air-Sainte-Adèle – Année 2025

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Autorisation de signature – Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages - Ville de Mont-Tremblant

10. AVIS DE MOTION

- 10.1 Futur règlement 1358 - Contrôle intérimaire du secteur Chantecler
- 10.2 Futur règlement 1360 décrétant un emprunt de 457 000 \$ pour les études, plans et devis pour le réaménagement du parc Claude-Cardinal

11. RÈGLEMENTS

- 11.1 Règlement 1265-2 modifiant le *Règlement 1265 concernant la régie interne des séances du conseil municipal* – ADOPTION
- 11.2 Règlement 1359 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensation pour l'année 2025 – ADOPTION

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :
- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 4 110 500,16 \$ pour la période du 30 novembre au 6 décembre 2024.
 - b) Incompressibles – Fonds d'administration – 317 231,61 \$ pour la période du 7 au 13 décembre 2024
 - c) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 644 486,44 \$ pour la période du 14 au 20 décembre 2024
 - d) Liste des comptes à payer au montant de 793 614,82 \$ pour le mois de novembre 2024.
 - e) Engagements au montant de 862 753,08 \$ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024.
- 12.2 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée (période hivernale 2025) – Préposée à l'accueil, Place des citoyens, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 12.3 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'employés saisonniers – Préposés aux loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 12.4 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée temporaire - Adjointe administrative
- 12.5 Procès-verbal de correction résolution 2024-600
- 12.6 Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* – Année 2024

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques